

## Économie morale de la protestation

De Ferguson à Clichy-sous-Bois, repenser les émeutes

## **Didier Fassin**

Dans Mouvements 2015/3 (n° 83), pages 122 à 129 Éditions La Découverte

ISSN 1291-6412 ISBN 9782707186768 DOI 10.3917/mouv.083.0122

### Article disponible en ligne à l'adresse

https://www.cairn.info/revue-mouvements-2015-3-page-122.htm



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner... Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



### Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Économie morale de la protestation

## De Ferguson à Clichy-sous-Bois, repenser les émeutes

### PAR DIDIER FASSIN\*

Après une intense période d'émeutes urbaines dans les années 1960 et 1970, puis les émeutes de Los Angeles en 1992, les États-Unis n'en ont pratiquement plus connu jusqu'en 2014 après la mort d'un jeune homme tué par la police à Ferguson. À l'inverse c'est à partir des années 1980 que les troubles urbains se sont multipliés en France à la suite d'interactions mortelles avec les forces de l'ordre, culminant à l'automne 2005 après le décès de Zyed et Bouna. Que peut-on apprendre de ce parallèle historique ? Didier Fassin montre ici qu'au-delà des différences, les protestations populaires liées à ces accidents tragiques ont un fondement moral commun qui leur donne une signification politique profonde – ce que les commentateurs français ont trop souvent tenté de leur dénier.

> « Black lives matter. » « Morts pour rien. » Épitaphes protestataires (Ferguson, Clichy-sous-Bois)

uelque temps après les émeutes de l'automne 2005, alors que j'en commentais les circonstances avec un ami anthropologue qui conduit des enquêtes aux États-Unis sur la violence ordinaire dans les quartiers populaires de grandes villes, il se mit à rire : « Ce n'est pas chez nous que la mort de jeunes dans le cadre d'interventions policières provoquerait une telle réaction. La chose est tellement banale que personne n'y fait même plus attention! »

#### Détour transatlantique

C'était il y a moins d'une dizaine d'années. Depuis lors, de Ferguson, où la mort de Michael Brown tué de plusieurs balles en août 2014 a causé

<sup>\*</sup> Professeur de sciences sociales à l'Institute for Advanced Study, Princeton, et directeur d'études à l'EHESS, Paris. Auteur de *La* Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers, Paris, Seuil, 2011; et L'Ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale, Paris, Seuil, 2015.

une vague inédite de manifestations dans tout le pays, à Baltimore, où le décès de Freddie Gray mort des suites d'un traumatisme de la moelle épinière lors de son arrestation en avril 2015 a déclenché plusieurs journées de troubles dans la ville, ce qui semblait impensable est devenu réalité. Alors qu'au fil des semaines, s'égrenaient les annonces d'adolescents et d'hommes, presque tous noirs, abattus par des policiers, souvent blancs un homme qui vendait des cigarettes à la sauvette, un autre dont un feu arrière de véhicule était cassé, un psychotique qui se promenait nu près de chez lui, un garçon de douze ans qui jouait avec une arme en plastique, etc. – les États-Unis découvraient la banalité de ces homicides : on estime que plus d'un millier de personnes sont tuées chaque année par la police, soit trois par jour en movenne.

Les morts dont on parle aujourd'hui ne représentent donc qu'une fraction minime de celles qui se produisent. Encore en parle-t-on, car pendant plusieurs décennies, le sujet était tu, les médias l'ignoraient, aucun responsable politique ne s'en emparait. Black lives matter (la vie des Noirs compte) est devenu un slogan familier pour le public états-unien. Des exactions policières et de l'impunité de ceux qui les commettent, il est question quotidiennement. Les manifestations de rue s'étendent, les enquêtes journalistiques se multiplient, des mises en examen de policiers commencent à être prononcées, le président lui-même s'est exprimé plusieurs fois sur ces tragédies et sur la nécessité de prévenir leur répétition. Ainsi le constat pessimiste de mon collègue n'est-il plus désormais d'actualité.

Ou'est-ce qui a donc changé en moins d'une décennie pour que ce qui était impensable – le fait que la mort de jeunes de milieu populaire appartenant à des minorités raciales victimes de violence policière suscite l'indignation plutôt que l'indifférence - soit devenu réalité ? Il n'y a pas eu d'augmentation soudaine du nombre de personnes tuées par les forces de

l'ordre, pour autant que les statistiques publiées par le FBI n'aient pas été encore moins fiables hier qu'elles ne le sont aujourd'hui. Il n'y a pas eu non plus de circonstances plus choquantes du point de vue de l'injustice commise ou de l'acte perpétré que pour les milliers d'autres homicides survenus au cours des années précédentes : la personnalité de Michael Brown n'en fait pas un martyr immaculé et les conditions dans lesquelles il

Qu'est-ce qui a donc changé en moins d'une décennie pour que la mort de jeunes de milieu populaire appartenant à des minorités raciales victimes de violence policière suscite l'indignation plutôt que l'indifférence?

a été abattu presque à bout portant ne suggèrent pas un scénario inhabituel. Il n'y a enfin rien d'extraordinaire à ce que le grand jury populaire chargé de décider d'éventuelles poursuites ne prononce pas d'inculpation contre le policier responsable : si de tels jurys demandent qu'une action en justice soit entreprise dans plus de 99 % des cas lorsqu'il s'agit de citoyens accusés d'homicides, ils épargnent cette procédure à plus de 99 % des policiers incriminés pour les mêmes faits. En première analyse, rien, donc, de nouveau sous le soleil des États-Unis.

Comment rendre compte, dès lors, de ce que les faits aient démenti l'affirmation si assurée de mon interlocuteur ? La question peut se dédoubler, selon que l'on veuille expliquer les mécanismes qui ont conduit aux protestations populaires ou que l'on cherche à en comprendre le sens.

S'il s'agit d'expliquer l'enchaînement des faits, l'élément déterminant semble bien avoir été la combinaison de la médiatisation d'une série d'homicides d'hommes noirs, culminant dans la tragédie de Ferguson survenue au cœur d'un mois d'août sans faits divers, et de la mobilisation de très nombreux activistes et citoyens à travers les réseaux sociaux, dont certains anthropologues se sont même risqués à proposer l'analyse sous l'appellation *bashtag ethnography*<sup>1</sup>. C'est également, on le sait, de cette façon qu'ont été interprétées les mobilisations lors des printemps arabes. Mais si cette analyse nous éclaire sur la manière dont les faits se sont déroulés, elle ne nous en livre toutefois pas la signification.

Pour comprendre ce qui s'est joué dans la réaction de celles et ceux qui sont descendus dans les rues du pays afin d'exprimer leur exaspération, il faut changer de grille de lecture. Il faut passer du « comment » au « pourquoi », ou même plus précisément au « pour quoi », et se demander ce qui a provoqué la colère contagieuse des habitants de la petite ville du Missouri, ou du moins ce qu'elle signifie. En fait, loin d'être ces réactions irréfléchies que certains médias ont caricaturées, leurs protestations avaient un caractère profondément moral. Elles révélaient qu'une limite de l'acceptable avait été franchie. Elles disaient un intolérable<sup>2</sup>. Ou plus exactement un double intolérable : qu'un policier ait tué un jeune noir dont le seul tort était de marcher dans la rue près de son domicile (l'agent n'a appris le larcin commis que plus tard) et qu'il ait été définitivement disculpé sans qu'aucune enquête judiciaire ne soit même envisagée (le grand jury ayant écarté cette possibilité). Injustice de la mort sans raison. Injustice de l'impunité pour l'auteur. Mais une série d'épreuves morales venait encore redoubler ce sentiment d'injustice : rien n'avait été tenté

2. D. Fassin, « L'ordre moral du monde. Essai d'anthropologie de l'intolérable », *in* D. Fassin, P. Bourdelais (dir.), *Les Constructions de l'intolérable*, Paris, La Découverte, 2005, p. 17-50.

1. Y. Bonilla, J. Rosa, « #Ferguson. Digital

ethnography, and the

racial politics of social media in the United

States », American

Ethnologist, 42(1).

2015, p. 4-17.

protest, hashtag

C'est ce mélange d'indifférence et de mépris, d'indécence et de brutalité, d'irrévérence et d'outrage qui a précipité la réaction populaire. À la blessure du deuil s'ajoutait celle de l'indignité.

pour ranimer le jeune homme ; on avait laissé son cadavre sous le soleil sur le macadam au vu de tous pendant plusieurs heures ; la police avait cherché à faire de la victime un coupable en l'accusant d'avoir volé une boîte de cigares ; le procureur ne s'était pas dédit malgré les liens personnels étroits qu'il entretenait avec les forces de l'ordre locales ; les manifestants qui défilaient dans le calme avaient été durement

réprimés par des unités spéciales surarmées envoyées sur place. C'est donc ce mélange d'indifférence et de mépris, d'indécence et de brutalité,

d'irrévérence et d'outrage qui a précipité la réaction populaire. À la blessure du deuil s'ajoutait celle de l'indignité.

La tragédie et l'attitude des autorités n'expliquent cependant pas tout. Pour les protestataires, l'une et l'autre faisaient sens dans un contexte plus large où le harcèlement par la police des habitants des quartiers populaires qui concentrent l'essentiel des populations afro-américaines pauvres est permanent, où les contrôles d'identité et les fouilles à corps sont pratiqués en dehors du cadre légal, où la discrimination et la violence constituent la norme, ainsi que l'ont révélé témoignages et enquêtes. La mort du jeune homme n'était donc pas un fait isolé. Elle apparaissait comme l'exaction de trop dans une expérience ordinaire d'oppression. Une oppression qui n'est d'ailleurs pas le seul fait de la police : c'est l'ensemble des institutions publiques qui, à des degrés divers, y contribue, à commencer par le système pénal qui a conduit en trois décennies à ce que sept millions de personnes se trouvent placées sous main de justice dont plus de deux millions sont détenues en établissement pénitentiaire avec des proportions près de huit fois plus fortes pour les hommes noirs que pour les hommes blancs<sup>3</sup>. Les États-Unis ont aujourd'hui le taux d'emprisonnement le plus élevé au monde et beaucoup d'analystes établissent une continuité entre le passé esclavagiste, les lois Jim Crow de ségrégation et l'incarcération de masse, cette dernière étant une réponse politique à la panique morale qui a suivi le mouvement des droits civiques.

3. B. Western. Punishment and inequality in America, New York, Russell Sage Foundation, 2006.

#### Retour en banlieue

Le cas états-unien peut-il nous aider à analyser le cas français? Le parallèle transatlantique avait jusque récemment fonctionné dans l'autre sens, comme le suggère la remarque amusée de mon collègue anthropologue. Il n'était cependant pas le seul à s'interroger. « Pourquoi les villes étatsuniennes ne brûlent-elles pas? » se demandait l'historien Michael Katz en 2007 « à la lumière » des événements survenus deux ans plus tôt sur tout le territoire français, tandis que la politiste Cathy Schneider s'étonnait en 2014 du « mystère » de la rareté des désordres urbains dans son pays malgré la progression de la brutalité policière et du profilage racial : « Pourquoi les interactions entre les forces de police et les minorités ont-elles conduit à des émeutes dans des centaines de villes aux États-Unis dans les années 1960 et en France en 2005 ? 4 » Dix ans après les soulèvements dans les banlieues françaises, alors que c'est aux États-Unis que les événements les plus dramatiques et les réactions les plus spectaculaires se produisent désormais, on peut donc inverser le regard, reconsidérer le « mystère » et penser Clichy-sous-Bois et Villiers-le-Bel « à la lumière » de Ferguson et Baltimore.

Non que les situations des deux pays soient semblables. Premièrement, les histoires nationales diffèrent, les minorités raciales présentes de longue date aux États-Unis étant principalement issues de la traite et de l'esclavage alors qu'elles sont beaucoup plus récentes en France où elles résultent généralement de la colonisation et de l'immigration : l'empreinte historique du racisme et des discriminations est ainsi bien plus marquée

4. M. Katz, « Why aren't U.S. cities burning? », Dissent, 54(3), 2007, p. 23-29; C. Schneider, Police power and race riots. Urban unrest in Paris and New York, Philadephia, University of Pennsylvania Press, 2014.

dans le premier cas que dans le second. Deuxièmement, les inégalités sociales divisent la société de manière plus profonde aux États-Unis qu'en France, qu'on les mesure en termes d'écarts de revenus, de patrimoine, de niveau scolaire ou d'espérance de vie : même s'il est en recul dans plusieurs domaines, l'État social demeure une réalité forte dans le second contexte quand il n'a pas de légitimité dans le premier. Troisièmement, la violence n'atteint pas le même niveau dans les deux pays, que ce soit au sein des quartiers pauvres ou du côté des forces de l'ordre, en raison notamment de la multiplication des armes à feu et de la banalisation de leur usage : la police tue plus d'individus en une semaine aux États-Unis qu'en une année en France. Quatrièmement, l'organisation des forces de l'ordre procède de modèles opposés, décentralisé dans le premier cas, centralisé dans le second, avec des conséquences symétriques, le recrutement local conduisant à une plus grande hétérogénéité sur l'ensemble du territoire que le recrutement national ; quant au phénomène de militarisation, il est bien moins avancé en France qu'aux États-Unis où les ressources humaines et matérielles des armées à l'œuvre sur les théâtres de guerre sont en permanence recyclées dans le maintien de l'ordre et la sécurité en milieu urbain. Il ne s'agit donc pas de tirer des conclusions hâtives de la comparaison entre les deux pays. Néanmoins, au-delà de ces différences, on ne peut qu'être frappé par les similitudes dans les circonstances, les contextes et les conséquences des interactions létales entre forces de l'ordre et habitants des quartiers pauvres.

Les événements de Clichy-sous-Bois et de Ferguson, ou de Villiers-le-Bel et de Baltimore ont en commun bien plus que la seule mort d'adolescents ou de jeunes résultant d'interventions policières. Instruits par l'expérience de leurs rapports quotidiens avec la police, les résidents des quartiers où ces morts ont eu lieu, en France comme aux États-Unis, sont persuadés qu'elles sont le produit de l'hostilité et du racisme des forces de l'ordre. Que les policiers affirment n'avoir pas su que les deux adolescents de Clichy-sous-Bois étaient effectivement entrés dans le transformateur ou n'avoir pas volontairement accéléré lors du choc avec la moto des deux jeunes de Villiers-le-Bel, qu'ils invoquent la légitime défense s'agissant de Michael Brown ou des blessures auto infligées pour ce qui est de Freddie Gray n'infléchit guère la conviction d'habitants si souvent euxmêmes témoins ou victimes de l'animosité et de l'agressivité des forces de l'ordre. La culpabilité individuelle des agents découle logiquement pour eux de la responsabilité collective de l'institution. Les magistrats, en ne se prononçant jamais sur la seconde (qui relève de commissions d'enquête plus que de tribunaux) et en écartant souvent la première (les inculpations de policiers sont rares, les condamnations exceptionnelles), confirment à leurs yeux que la justice n'est pas la même pour tous. Du reste, les autorités – locales aux États-Unis, nationales en France – sont généralement promptes à prendre la défense des forces de l'ordre, jeter le soupçon sur les victimes et discréditer toute protestation.

À cet égard, la focalisation du débat public sur les poursuites judiciaires à l'encontre des policiers impliqués dans la mort de Zyed et Bouna a contribué à éluder les véritables raisons des émeutes. L'ampleur nationale de la réaction populaire n'est pas liée directement au décès des deux garçons mais à la réponse de l'État face à la tragédie : c'est le ministre de l'Intérieur qui dédouane ses agents avant toute investigation judiciaire, n'a pas un mot de sympathie envers les familles endeuillées

et même, au contraire, prononce à tort des accusations contre les adolescents alors que ses services savent déjà qu'ils sont innocents et n'ont jamais eu affaire avec la police; ce sont les parlementaires qui ne s'emparent pas du dossier pour constituer une commission d'enquête comme d'autres pays démocratiques l'ont fait dans des circonstances similaires ; c'est le parquet qui reprend la version officielle selon laquelle il n'y avait pas eu de course-poursuite par les

Comme à Ferguson, l'attitude des autorités, faite de provocation et de profanation, de calomnie et duplicité, d'injustice et de cynisme, explique le sentiment d'indignation éprouvé par celles et ceux qui s'identifient aux victimes de la tragédie.

agents de la brigade anticriminalité et décide dans un premier temps de ne pas ouvrir d'information judiciaire ; ce sont les forces de l'ordre qui lancent une grenade lacrymogène dans la mosquée de la ville à l'heure de la prière suscitant une réaction de panique parmi les fidèles<sup>5</sup>. Comme à Ferguson, l'attitude des autorités, faite de provocation et de profanation, de calomnie et duplicité, d'injustice et de cynisme, explique le sentiment d'indignation éprouvé par celles et ceux qui s'identifient aux victimes de la tragédie. Leurs mobilisations sont d'ailleurs, à leur tour, délégitimées par le ministère de l'Intérieur, qui parle de bandes délinquantes et d'islamisme radical, charge là encore démentie par ses propres services. Alors que les images retiennent les véhicules en feu et que les commentaires soulignent les dégradations des bâtiments publics, c'est cette dimension morale de la rébellion qui se trouve escamotée - et avec elle sa signification politique.

5. L. Muchielli, V. LE GOAZIOU (dir.), Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005, Paris, La Découverte, 2006.

### • De la morale au politique

Le sens des protestations qui, aux États-Unis comme en France, ont pris la forme tantôt de marches tantôt de désordres, est en effet moral autant que politique. Les réactions populaires procèdent de l'indignation, autrement dit d'émotions et de valeurs, d'une réaction de colère et d'un sentiment d'injustice, qui se traduisent par la contestation d'un ordre perçu comme inique et d'un pouvoir considéré comme partial. C'est parce que le contrat social est rompu sans recours possible à la protection de l'État - ou plus largement des autorités, dans leur triple fonction exécutive, législative et judiciaire - que la rue devient, sous une forme pacifique ou violente, le seul espace possible d'expression de cette indignation.

C'est l'historien marxiste britannique Edward Palmer Thompson qui, le premier, a souligné, dans un article célèbre sur « l'économie morale de 6. E. P. THOMPSON, « The moral economy of the crowd in the eighteenth century », Past and Present, 50(1), 1971, p. 76-136.

la foule », cet aspect essentiel des émeutes<sup>6</sup>. S'intéressant aux soulèvements paysans dans l'Angleterre du XVIIIe siècle, il critique les représentations communes et savantes qui en font des « révoltes du ventre ». Même le terme « émeute » lui semble problématique car il implique « une vision spasmodique de l'histoire populaire », selon laquelle le peuple réagirait de facon « compulsive » à des « stimuli » tels que la faim ou la détresse. Au contraire, il affirme que ces « mouvements de foule » reposent sur des formes de « légitimation » par lesquelles les hommes et les femmes impliqués dans ces mobilisations « sont mus par la croyance qu'ils défendent des droits ou des coutumes traditionnels ». En effet, il existe, dans le monde rural, un « consensus populaire » autour de pratiques jugées « légitimes », qu'elles concernent le marché, le moulin ou le four. Ces pratiques s'inscrivent dans « une vision traditionnelle cohérente en matière de normes et d'obligations sociales » qu'on peut appeler « l'économie morale des pauvres ». Toute atteinte à ces « présupposés moraux » appelle une réaction qui peut s'avérer brutale. Dès lors, conclut l'historien, une telle économie morale, si elle n'est pas « politique au sens moderne du mot » n'est « pas non plus apolitique car elle implique des notions de bien public bien définies et passionnément défendues ». Autrement dit, ce qui, de prime abord, paraissait des rébellions irrationnelles et désordonnées était en fait une réponse consciente et résolue au non-respect des principes fondamentaux régissant les relations asymétriques entre les différents groupes sociaux. Plus que l'inégalité en tant que telle, c'était l'injustice qui générait les rébellions. L'analyse peut être étendue au monde contemporain<sup>7</sup>. Les protesta-

tions qui font suite aux interactions mortelles avec les forces de l'ordre,

aux États-Unis comme en France, procèdent elles aussi d'une économie

morale. Elles surviennent lorsque les fondements moraux des relations

sociales sont bouleversés de manière irrémédiable. Ces relations sont

certes profondément inégales dans les villes états-uniennes comme dans

7. D. Fassin, « Vers une théorie des économies morales », in D. Fassin, I.-S. EIDELIMANEDS. Économies morales contemporaines, Paris, La Découverte, 2012, p. 19-47.

> « Black lives matter » et « Morts pour rien » sont des rappels à l'ordre moral de la société.

les banlieues françaises mais un équilibre précaire est maintenu au fil du temps malgré les disparités et les discriminations. Cet équilibre se rompt lorsque la vie même est en jeu, lorsque les policiers tuent ou laissent mourir, mais aussi et surtout lorsque la vérité n'est pas reconnue et la justice pas rendue.

« Black lives matter » et « Morts pour rien » sont des rappels à l'ordre moral

Dans ces conditions, pacifiques ou violentes, les protestations populaires sont politiques au sens où elles interpellent le pouvoir et la société sur leur incapacité à respecter les principes politiques dont ils se réclament : l'égalité, la justice, l'état de droit. Bien peu de commentateurs politiques, médiatiques ou scientifiques - en ont pris la mesure lorsque les événements se sont déroulés en 2005. L'incompréhension face aux débordements et aux destructions tout autant que l'instrumentalisation des désordres par les autorités ont conduit à discréditer les émeutiers dans un langage mêlant le social et le racial : ils étaient les « délinquants », les « barbares », les « métèques », la « racaille » ; ils relevaient de la sanction judiciaire et de l'expulsion administrative8. Tout comme on avait, en France, longtemps nié la dimension raciale des inégalités sociales et des violences policières, on a nié la dimension politique des émeutes urbaines : à l'inverse, aux États-Unis, l'une comme l'autre semblent évidentes à la plupart, y compris, du reste, dans certains cas, pour réifier la première et condamner la seconde.

Affirmer la signification morale et la nature politique des protestations ne revient certes pas à en justifier les excès. C'est simplement faire le constat de ce qu'elles disent et de ce qu'elles sont. C'est ne pas ajouter une injustice intellectuelle à l'injustice sociale. Des campagnes britanniques d'hier aux villes états-uniennes et aux banlieues françaises d'aujourd'hui, les émeutes s'inscrivent dans une économie morale qui leur confère un sens politique. Dix ans après la mort de Zyed et Bouna, alors que les verdicts des magistrats ont tous été définitivement prononcés, au moins doit-on cette vérité à celles et ceux pour qui la manière dont l'État a réagi à leur décès était - et reste - moralement et politiquement inqualifiable. •

8. D. Fassin, É. Fassin, De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française, Paris, La Découverte, 2006.